

Bureau du 12 septembre 2005

Décision n° B-2005-3443

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue du Château d'eau, à l'angle de l'avenue Marcel Mérieux et appartenant à M. Antoine Rolin**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement de l'avenue Marcel Mérieux à Saint Genis les Ollières, une parcelle de terrain nu de 240 mètres carrés environ située rue du Château d'eau, libre de toute location ou occupation et appartenant à monsieur Antoine Rolin.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, ledit propriétaire céderait le bien en cause au prix de 45 € le mètre carré, soit environ 10 800 €, admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui est soumis au Bureau, relatif à l'acquisition de la parcelle de terrain située rue du Château d'eau à l'angle de l'avenue Marcel Mérieux à Saint Genis les Ollières et appartenant à monsieur Antoine Rolin.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1064 le 13 décembre 2004 pour la somme de 1 400 000 €.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 - exercice 2005, à hauteur de 10 800 € pour l'acquisition et de 2 300 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,